

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mars 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Steve Girard, Commandant du PDQ 24
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par *intérim*, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)).

La mairesse présente les élus et l'administration et passe en revue les activités et événements de l'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA17 16 0071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que proposé en y retirant les points 20.03 et 65.01.

AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR SOUS « AFFAIRES NOUVELLES »

La conseillère Céline Forget ajoute le point suivant :

- Demandes du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne;

La conseillère Jacqueline Gremaud ajoute le point suivant :

- Maison McFarlane

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Madame la mairesse revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2017.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 14 ET SE TERMINE À 20 H 14.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
STEPHAN SCHULZ	ÉVÈNEMENT COMMUNAUTAIRE PASSÉ
PIERRE JONCAS	COOPÉRATIVE LE SUROÏT
FRANCINE POITEVIN	314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE (MADAME POITEVIN A RENONCÉ À SON DROIT DE PAROLE ET A QUITTÉ LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS)
DANIEL RAILLANT-CLARK	RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES
JULIETTE MAURICE	CRÉATION D'UNE MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE
PIERRE LACERTE	1260, AVENUE BERNARD
SYLVIE POTVIN	COOPÉRATIVE « AUTREMENT »
LEA SPITZER	PIIA POINT 47.04
RICHARD CUMMINGS	ESPACE VERT ET ÉCLAIRAGE ENVIRONNANT

CA17 16 0072

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 14 ET SE TERMINE À 20 H 19.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARICLAUDE OUMET	8 MARS 2012

LA MAIRESSE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 20 À 20 H 26.

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉBUTE À 20 H 27 ET SE TERMINE À 20 H 28.

CONSEILLERS	SUJETS
MME JACQUELINE GREMAUD	RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT

CA17 16 0073

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 FÉVRIER 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la correction apportée au procès-verbal

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

DÉPÔT DE DOCUMENTS

AUCUN DOCUMENT DÉPOSÉ

10.07

CA17 16 0074

ADHÉRER AU PROCESSUS DE CERTIFICATION DU MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE MIS EN PLACE PAR VÉLO QUÉBEC POUR LES COLLECTIVITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISER LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE la certification Collectivité Vélosympathique peut être une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au Mouvement Vélosympathique;

ATTENDU QUE ce programme de certification Collectivité Vélosympathique permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en Suvre afin de s'améliorer;

ATTENDU la recommandation du Comité de transport actif en date du 21 février 2017 :

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ADHÉRER au processus de certification du *Mouvement Vélosympathique* mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

D'AUTORISER le dépôt de la demande de certification au nom de la l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1172504008

CA17 16 0075

RENOUVELER LE CONTRAT 13-12728, AVEC LA FIRME « LES SIGNALISATIONS R.C. INC. » AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 61 500 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2017 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 61 500 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2017, ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2016 à janvier 2017;

D'AUTORISER le renouvellement dudit contrat avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour la saison 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175069002

CA17 16 0076

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA FIRME « ABC ENVIRONNEMENT INC. » DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14128, AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS, POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 43 098,16 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC, POUR UNE DURÉE DE DOUZE MOIS - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LA DGSRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 43 098,16 \$, comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour le renouvellement du contrat ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de douze mois;

D'AUTORISER le renouvellement dudit contrat avec la firme « ABC Environnement Inc. » pour une période de douze mois;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1175078003

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 17 543,33\$ TAXES INCLUSES POUR COMPLÉTER LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTES (MIAM) DANS LE BÂTIMENT DU 30-32 ST-JUST, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES DE 120 361,58 \$ À 137 904,91\$ TAXES INCLUSES. - DÉPENSE PROVENANT DU PROJET DE LEGS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

CE DOSSIER EST RETIRÉ

20.03 1170465001

CA17 16 0077

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION PAR LAQUELLE L'ARRONDISSEMENT CONFIE LA GESTION DE L'OFFRE DE SERVICE DES ACTIVITÉS DE TENNIS EXTÉRIEURES EN 2017, 2018 ET 2019 À TENNIS MONTRÉAL; AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT OU SON SUBSTITUT À SIGNER LADITE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER le projet de convention par laquelle l'arrondissement confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal;

D'AUTORISER la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'AUTORISER le paiement à Tennis Montréal de redevances conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1172504001

CA17 16 0078

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET CARDIO PLEIN AIR VILLE-MARIE/OUTREMONT POUR OFFRIR UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE EN PLEIN AIR AU PARC BEAUBIEN – AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT OU SON SUBSTITUT À SIGNER LADITE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien, pour les sessions printemps, été et automne 2017;

D'AUTORISER la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER les revenus perçus par l'arrondissement à titre de redevances conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1172504004

CA17 16 0079

OFFRIR, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR L'AVENUE LAJOIE ENTRE L'AVENUE BLOOMFIELD ET L'AVENUE WISEMAN - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) PHASE 2

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1175078004

CA17 16 0080

APPROUVER LA PROLONGATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT; AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 22 250 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2017 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu à l'article 4 de la convention approuvée par le conseil d'arrondissement en mars 2015 ;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1172504006

CA17 16 0081

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

30.01 1177011005

CA17 16 0082

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2017.

30.02 1177011006

CA17 16 0083

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

30.03 1177011004

CA17 16 0084

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2017.

30.04 1173489006

CA17 16 0085

ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2017 DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1175078007

CA17 16 0086

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME TOTALE DE 4 111,51 \$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » POUR LA PROLONGATION DES PLAGES D'HEURES D'OUVERTURE DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2017 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax Inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1172504005

CA17 16 0087

AUTORISER UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 500 \$, EXONÉRÉ DE TAXES, POUR L'ACHAT DE QUATRE (4) BILLETS POUR LE DÉJEUNER DU 32^E GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 30 MARS 2017 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER, la participation de l'arrondissement d'Outremont au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017, au Palais des Congrès de Montréal;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1172504009

CA17 16 0088

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-333)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est d'apporter au règlement AO-333 les modifications demandées par le Registraire des Entreprises du Québec.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1176695008

CA17 16 0089

AVIS DE MOTION - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR ENTRE LES AVENUES BERNARD ET LAJOIE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est d'agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie, pour une plage horaire de 14 h 30 à 15 h 30 du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin, et ce tout en conservant les heures d'entretien de la chaussée existantes.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1175069003

CA17 16 0090

AVIS DE MOTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE ATLANTIC À L'OUEST DE LA RUE HUTCHISON - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est d'implanter, sur le côté sud de l'avenue Atlantic, une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue de 10 h 30 à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 31 octobre.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1175069004

CA17 16 0091

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier l'article 10 afin de retirer la référence à l'annexe « A ».

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1176695007

CA17 16 0092

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) - CUISINE DE RUE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-342, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet de ce règlement est de permettre qu'un projet de cuisine de rue puisse aller de l'avant en conformité avec la réglementation de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1176695006

CA17 16 0093

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 361 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-343, intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement est de permettre l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu au PTI 2017-2018-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1176695005

CA17 16 0094

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3) ET CONCORDANCE DE TITRES DANS DIVERS RÈGLEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-344, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement est de faire des modifications de concordance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1176695002

CA17 16 0095

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS (1107)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)* ». La première modification proposée vise à prévoir que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser une dérogation à certains paragraphes de l'article 6 (prohibitions) du règlement 1107, notamment dans le cadre de demandes d'organismes partenaires pour des événements spéciaux tenus sur le territoire d'Outremont. La seconde modification vise à remplacer la durée maximale actuelle d'une séance de photographie, présentement de 1 h 30, pour une durée maximale prévue à l'émission du permis.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE RETIRER l'article 6 b) de l'autorisation de dérogation.

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE REPORTER l'étude de ce dossier à une séance ultérieure.

VOTE SUR LE REPORT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin, Mindy Pollak

VOTE CONTRE:

PROPOSITION DE REPORT ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1176695004

CA17 16 0096

ADOPTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE L'AVENUE MCEACHRAN ET LE BOULEVARD DOLLARD - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement numéro AO-345, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement est de réduire la zone d'arrêt d'autobus de la *Société des Transports de Montréal* existante sur l'avenue Van Horne à l'est de l'avenue McEachran et d'y implanter une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue de 10 h 30 à 15 h le jeudi, du 1^{er} avril au 31 octobre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1175069001

CA17 16 0097

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX QUI AURA LIEU LE 9 AVRIL 2017 DE 12 H 30 À 13 H 15

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux qui aura lieu le 9 avril 2017 de 12 h 30 à 13 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1172504007

CA17 16 0098

ÉDICTER UNE ORDONNANCE MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CUISINE DE RUE (15-039) AFIN D'AUTORISER LES ACTIVITÉS DE CUISINE DE RUE SUR DIFFÉRENTS SITES

ATTENDU QUE le conseil municipal a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté le Règlement 15-039 intitulé « *Règlement régissant la cuisine de rue* »;

ATTENDU QUE selon l'article 34 dudit règlement, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier le nombre et la localisation des sites déterminés à l'annexe « B »;

ATTENDU QUE selon l'article 33 dudit règlement le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier les périodes d'occupation des sites;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 6 février 2017, le conseil d'arrondissement a donné un mandat à l'administration afin d'entreprendre les démarches afin de prévoir la présence d'un camion de cuisine de rue dans le secteur « Atlantic »;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance afin de modifier l'annexe « B » du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) autorisant la cuisine de rue sur l'avenue Atlantic, au coin de la rue Hutchison pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2017 tous les mercredis de 10 h 30 à 15 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1174328017

CA17 16 0099

APPROUVER LA MODIFICATION À L'ENTENTE CONCLUE AVEC COMMUNAUTO AFIN D'AJOUTER QUATRE EMPLACEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05 16 0182, décidé de conclure avec la société Communauto Inc. une entente de location de sept espaces de stationnement public;

ATTENDU QU'en mai 2006, un bail a été conclu avec Communauto Inc. pour ces sept places de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en décembre 2006, pour l'ajout d'une place de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en juin 2009, pour l'ajout de 13 places de stationnement;

ATTENDU QUE ce bail a été modifié par addenda, en septembre 2012, pour l'ajout d'une place de stationnement;

ATTENDU QUE la société Communauto Inc. souhaite maintenant que l'arrondissement lui loue quatre nouveaux espaces et ce, suivant les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de location intervenue en 2006;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE CONCLURE avec la société *Communauto Inc.* un addenda au bail pour la location d'espaces de stationnement public afin :

- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue Querbes passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
- d'ajouter deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison passant d'aucun à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;

D'AUTORISER le directeur d'arrondissement par *intérim* à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1165069012

CA17 16 0100

INFORMER LE CONSEIL DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR LE 314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

D'INFORMER le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour le bâtiment sis au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.13 1174328024

CA17 16 0101

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 779, AVENUE DAVAAR - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 11 janvier 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi que la demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux l'Express d'Outremont et Le Devoir, le 19 janvier 2017 ainsi que le 16 février 2017, afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328002;

ATTENDU QUE suite à la rencontre du mercredi 1^{er} mars dernier avec les propriétaires, une nouvelle proposition sera déposée;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RETOURNER le dossier au Comité consultatif d'urbanisme pour étude à une séance subséquente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1174328002

CA17 16 0102

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 518 - 520, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT AU MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 11 janvier 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ;

ATTENDU le motif de refus émis par le CCU à l'effet que nonobstant l'étude d'ensoleillement déposée, le projet d'agrandissement est trop imposant et ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit la luminosité sur la propriété mitoyenne;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé aux 518-520, avenue Wiseman avec la réserve suivante :

« La fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit doit avoir les mêmes subdivisions que celles existantes sur ce même mur »

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

47.02 1174328001

CA17 16 0103

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 780, BOULEVARD DOLLARD (COLLÈGE STANISLAS) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA FAÇADE DONNANT SUR LE BOULEVARD DOLLARD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328009;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 780, boulevard Dollard, laquelle approbation s'applique à la réserve ainsi qu'aux plans joints au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE REPORTER l'étude de ce dossier à une séance subséquente.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE REPORT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Marie Potvin

PROPOSITION DE REPORT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

47.03 1174328009

CA17 16 0104

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5287, AVENUE DUROCHER - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT AU MUR ARRIÈRE AINSI QU'À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AU MUR AVANT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328004;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 5287, avenue Durocher, laquelle approbation s'applique sans réserve à la recommandation ainsi qu'aux plans joints au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04 1174328004

CA17 16 0105

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 35, AVENUE DE LA BRUNANTE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328006;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 35, avenue de la Brunante, laquelle approbation s'applique sans réserve à la recommandation ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1174328006

CA17 16 0106

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 1280, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT L'INSTALLATION DE 2 ENSEIGNES PERPENDICULAIRES EN FAÇADE

LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN DÉCLARE QU'ELLE S'ABSTIENDRA DE VOTER ET DE PARTICIPER AUX DÉLIBÉRATIONS COMPTE TENU DE LIENS FAMILIAUX.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328016;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 1280, avenue Bernard, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de retirer deux (2) enseignes appliquées en vitrine ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RETIRER les deux affiches situées aux extrémités.

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (la conseillère Potvin s'abstenant de voter).

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (la conseillère Potvin s'abstenant de voter).

47.06 1174328016

CA17 16 0107

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 215, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'ESCALIER D'ISSUE ET DU REMPLACEMENT D'UNE PORTE PAR UNE FENÊTRE AU MUR DE FAÇADE DU CÔTÉ DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE (ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328011;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 215, avenue Bloomfield, laquelle approbation s'applique sans réserve à la recommandation ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1174328011

CA17 16 0108

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 96, AVENUE ELMWOOD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DE L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328007;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 96, avenue Elmwood, laquelle approbation s'applique sans réserve à la recommandation ainsi qu'aux plans joints au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.08 1174328007

CA17 16 0109

PROLONGER, À TITRE DE CADRE EN RÉAFFECTATION À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE, L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVES MONTY JUSQU'AU 5 JUIN 2017 ET IMPUTER LA DÉPENSE AU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et ce jusqu'au 5 juin 2017;

D'IMPUTER cette dépense au surplus de l'arrondissement, conformément à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711005

CA17 16 0110

ENTÉRINER LA MISE À JOUR DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE CONSEILLER EN PLANIFICATION ET LA CRÉATION PERMANENTE AINSI QUE LE COMBLEMENT D'UN TROISIÈME POSTE D'AGENT DU CADRE BÂTI ET IMPUTER LA DÉPENSE AU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la mise à jour de la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine jointe au dossier décisionnel;

D'AUTORISER le comblement du poste temporaire de conseiller en planification pour une période maximale de 3 ans et du poste d'agent du cadre bâti conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER cette dépense au surplus de l'arrondissement, conformément à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1173711004

CA17 16 0111

AUTORISER, POUR UNE DURÉE D'UN AN, LA CRÉATION TEMPORAIRE D'UN DEUXIÈME POSTE DE SECRÉTAIRE RECHERCHISTE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER pour une période d'un an (1), la création et le comblement temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et ce, conformément aux modalités inscrite au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER la dépense selon l'information financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1173711003

CA17 16 0112

AUTORISER, POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS, LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE DE TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES À LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT -

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER pour une durée de 12 mois, la création ainsi que le comblement temporaire du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense selon l'information financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1173711008

CA17 16 0113

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE RÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE PROFESSIONNEL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER M. Jean-François Rivest au poste de membre résident de l'arrondissement, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, le tout pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2);

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Yann Vergriete au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1174328014

CA17 16 0114

DÉSIGNATION D'UNE ÉLUE À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE DU 1^{ER} AVRIL AU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE DÉSIGNER comme mairesse suppléante :

- pour la période du 1^{er} au 13 avril 2017 : Madame Jacqueline Gremaud;
- pour la période du 14 avril au 14 juillet 2017 : Madame Marie Potvin;
- pour la période du 15 juillet au 5 septembre 2017 : Madame Jacqueline Gremaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1173489007

CA17 16 0115

PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE PRENDRE acte de la démission de Madame Mariclaude Ouimet au sein du Comité sur le transport actif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1173489008

CA17 16 0116

PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE VAN HORNE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

DE PRENDRE acte de la démission de Monsieur Pierre Fontaine au sein du Comité consultatif de l'avenue Van Horne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1173489009

CA17 16 0117

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS

DÉPÔT du compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement pour la rencontre tenue le 14 février 2017.

61.01

CA17 16 0118

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLACEMENTS BIXI POUR OUTREMONT - ANNÉE 2017

DÉPÔT de la liste des emplacements BIXI pour Outremont, pour l'année 2017.

61.02

MOTION D'UNE CONSEILLÈRE (MINDY POLLAK) - SÉCURITÉ DANS LES RUELLES

CE DOSSIER EST RETIRÉ

65.01

CA17 16 0119

MOTION D'UNE CONSEILLÈRE (CÉLINE FORGET) - RÉFÉRENDUMS CONSULTATIFS

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

Le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs prévoit l'abolition des référendums municipaux dans le cadre des changements de zonage.

Le Conseil d'arrondissement d'Outremont considère que les référendums municipaux dans le cadre des changements au règlement de zonage sont essentiels à l'exercice démocratique des droits des citoyennes et citoyens. En conséquence, le Conseil demande au gouvernement provincial de retirer du projet de loi 122 l'abolition des référendums.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

Dans l'éventualité où le Gouvernement du Québec décidait d'aller de l'avant avec l'abolition des référendums municipaux, le conseil d'arrondissement d'Outremont demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que des mécanismes rigoureux de consultation publique avec la base citoyenne du secteur concerné (arrondissement) soient introduits, non seulement afin de protéger les citoyens, mais aussi afin de permettre à la démocratie participative et bien informée de s'exprimer en toute transparence pour que le bien-être de la collectivité soit respecté.

VOTE

VOTE EN FAVEUR: Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

65.02

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA17 16 0120

AFFAIRES NOUVELLES – COMITÉ VAN HORNE

ATTENDU QUE le comité de l'avenue Van Horne, à sa rencontre du 20 février 2017 a adressé 2 demandes à l'administration afin de réaliser une mise en valeur des alentours de la station de métro Outremont :

- 1- Voir la possibilité de relocaliser la station BIXI, présentement située sur le terrain de la station de métro Outremont, à proximité sur Wiseman.
- 2- Proposer un croquis d'une place publique paysagée qui serait aménagée sur l'espace libéré par le déplacement de la station Bixi, selon la description du projet pilote décrit dans la lettre adressée à l'administration le 24 février 2017 par la présidente et la vice-présidente du comité au nom du comité.

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

QU'UN mandat soit donné à la direction des travaux publics de préparer, au courant des prochaines semaines, une proposition d'aménagement à partir des critères soumis et la soumettre au comité, qui verra par la suite à soumettre une recommandation au Conseil.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1

CA17 16 0121

AFFAIRES NOUVELLES – MAISON McFARLANE

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont est devenu propriétaire en 2006, à la suite d'un legs, de la maison sise au 686 Rockland, dite maison Mc Farlane;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens s'inquiètent de la dégradation rapide du bâtiment;

ATTENDU QUE les escaliers et balcons extérieurs représentent un danger pour les enfants qui pourraient s'y aventurer;

ATTENDU QU'UN comité consultatif de citoyens a été formé en 2011 pour trouver une vocation à la maison;

ATTENDU QU'aucun projet communautaire économiquement viable n'a été déposé à ce jour

ATTENDU QUE l'arrondissement ne pourrait supporter les coûts de rénovation et de mise aux normes de la bâtisse qui demande de très gros et coûteux travaux;

ATTENDU QUE ladite maison n'est pas patrimoniale et n'est pas classée au répertoire Bisson.

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE MANDATER l'administration de présenter une requête au Comité consultatif d'urbanisme afin d'avoir un avis d'opportunité quant à la possibilité de démolir le bâtiment du 686 Rockland en accord avec le règlement régissant les démolitions d'immeubles et qui autorise au point 9 la démolition d'un bâtiment ou ouvrage qui présente une condition dangereuse.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

REJETÉE À LA MAJORITÉ.

70.01.2

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h 21.

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire d'arrondissement
substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2017.